

Enfin ! Eric Zemmour relaxé ! Champagne pour les résistants à l'islamisation

écrit par Christine Tasin | 4 juillet 2025



Les choses bougeraient-elles, enfin ? En tout cas ce jugement pourrait faire jurisprudence !

Le Président de Reconquête était poursuivi pour « provocation à la haine en raison de l'origine » à la suite de propos tenus en 2022. IL faisait, c'est fou ! Le lien entre immigration et délinquance. : « [Si] *nous avons une délinquance aussi explosive, c'est à cause de l'immigration.* »

Le tribunal correctionnel de Paris a donc elaxé Éric Zemmour Le président de Reconquête! était poursuivi pour provocation à la haine en raison de l'origine à la suite de propos tenus en 2022, où il faisait le lien entre immigration et délinquance.

« *Aussi excessifs ou provocants que ces propos puissent paraître* », ils ne s'appliquent pas à tous les immigrés « *mais à sa seule fraction délinquante* », a estimé le tribunal. Ces propos ne répondent pas « *aux caractéristiques du délit de provocation à la haine* »

Pourtant il avait ajouté un élément qui, habituellement ne pardonne pas à la 17ème Chambre :

A la questions « *n'y a-t-il que des immigrés qui sont délinquants* », il avait répondu : « ***Oui. En tout cas des immigrés ou enfants d'immigrés*** ».

Osé ! Et c'est passé !

Quelque chose bougerait-il au royaume de France ? Eric Zemmour serait-il tombé sur l'un des rares tribunaux où il y n'y aurait pas eu de juges du Syndicat qui soutient le mur de scons ?

A suivre ! En tout cas savourons avec lui sa relaxe, le début d'un changement en terre de France ?